



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0735

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Stratégie de développement durable - Volet innovation territoriale - Attribution d'une subvention à l'association Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia (VECAM) pour l'édition 2015 du festival Le temps des communs**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Vial

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0735**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Stratégie de développement durable - Volet innovation territoriale - Attribution d'une subvention à l'association Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia (VECAM) pour l'édition 2015 du festival Le temps des communs**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La stratégie de développement durable de la Métropole de Lyon vise l'ambition d'inscrire le territoire dans une dynamique de résilience territoriale qui le rendra capable de s'adapter, de se réorganiser, de se réinventer afin de préserver ses fonctions principales au service de ses habitants (emploi, alimentation, logement, mobilité, épanouissement, etc.).

La Métropole de Lyon offre une opportunité d'intégration des problématiques sociales (insertion, logement, santé), de mise en cohérence des enjeux environnementaux et écologiques et d'expérimentation d'une économie collaborative et ingénieuse dans une optique de développement durable. Il s'agit ainsi pour la Métropole de Lyon de se saisir des dynamiques en cours sur son territoire pour les accompagner et les dynamiser.

La Métropole de Lyon est sollicitée pour accompagner l'édition 2015 du festival Temps des communs qui prend place au sein du réseau francophone autour des biens communs porté par Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia (VECAM). Le terme "biens communs" désigne le fait de protéger et de faire fructifier des processus / ressources matérielles ou immatérielles, en complément des régimes de propriété public ou privé, comme les jardins partagés, les logiciels libres, les échanges de savoirs, etc.

VECAM est une association créée il y a 20 ans avec pour objectif de permettre aux citoyens de comprendre et de débattre des transformations de la société liées aux outils de communication numériques et aux réseaux. VECAM défend un projet de "société des savoirs partagés" basée sur le respect de la diversité culturelle, l'égalité de droits à l'accès et la production de l'information et le partage équitable de la connaissance. Son rôle est de contribuer au débat sur les enjeux sociétaux liés aux technologies, de donner de la visibilité aux initiatives sociales, culturelles et démocratiques les utilisant, de relier les acteurs porteurs de ces initiatives et de diffuser des savoirs sur les enjeux de la société de l'information et de la connaissance.

En 2012, l'association fut à l'origine de la création du réseau francophone autour des communs, lui-même initiateur du Temps des communs.

Ce Festival, prévu en octobre 2015, permettra d'explorer, de créer et de faire connaître les communs existants sur le territoire de la Métropole de Lyon et offre plus particulièrement aux habitants la possibilité d'y contribuer. Il s'appuie sur l'implication d'acteurs, de collectifs locaux issus de la recherche, du milieu associatif, de la société civile, de l'économie, etc. qui proposent et organisent des événements qu'ils impulsent et animent. Le festival couvre et croise de nombreuses thématiques : numérique, environnement, économie collaborative, participation citoyenne, savoir et formation, etc. En complément, des événements structurants seront proposés, dont un forum Lieux communs pour interroger les relations entre "territoire, villes contributives et Communs".

La Métropole de Lyon est sollicitée pour accompagner financièrement le Festival mais également pour contribuer à un des ateliers du forum sur la gouvernance des Communs. Le budget prévisionnel du Festival est de 60 316 €. La Métropole de Lyon est sollicitée à hauteur de 10 000 €, en complément de cofinancements attendus de la part de la Région Rhône-Alpes (10 000 €) et des Communes ;

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coordination et animation	20 000	Métropole de Lyon	10 000
communication - édition - traduction	10 000		
intervenants	5 800	Région Rhône-Alpes	10 000
logistique	9 100		
restauration	6 000	VECAM	20 000
frais divers	9 416	autres partenaires	20 316
Total	60 316	Total	60 316

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € nets de taxes au profit de l'association Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia (VECAM) dans le cadre de la coordination administrative du festival "Le temps des communs" pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association VECAM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P26O2866, pour un montant de 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.